

**Province de Québec  
Conseil municipal de la Municipalité de  
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !**

Le 6 novembre 2023

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 6 novembre à 20h tenue sous la présidence de madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand  
Monsieur Richard Bossé  
Monsieur Patrick Beaulieu  
Monsieur Frédéric Beaulieu  
Monsieur Normand Lizotte  
Monsieur Roberto Pelletier

Assiste également à la séance du conseil, Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

**1- MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

**2- CONFORMITE DU QUORUM**

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

**3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

- 1- **Mot de bienvenue**
- 2- **Conformité du quorum**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
- 4- **Adoption des procès-verbaux :**
  - 4.1 **réunion ordinaire du 2 octobre 2023**

- 5- **Suivi des dossiers :**
  
- 6- **Approbation des comptes et déboursés :**
  - 6.1 **Approbation des comptes et des déboursés pour municipalité :**
  - 6.2 **Approbation des comptes et des déboursés pour Lac Dôle :**
  
- 7- **Correspondance :**
  
- 8- **Affaires financières :**
  - 8.1 **Dépôt de la liste des arrérages de taxes**
  - 8.2 **Autorisation de la participation au gala découvertes 2023.**
  - 8.3 **Autorisation pour 5 à 7 avec madame Andrée Laforest, ministre des affaires municipales au club de golf à Saint-Louis-du-Ha ! Ha !**
  - 8.4 **Acceptation pour augmentation du tarif applicable pour les frais de déplacement**
  - 8.5 **Renouvellement assurance 2024**
  - 8.6 **Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la RIDT**
  
- 9- **Grefe et organisation :**
  - 9.1 **Adoption des état financier 2022 de la RIDT**
  - 9.2 **Renouvellement de l'entente de service avec me Rino Soucy**
  - 9.3 **Demande d'aide financière de la Fondation de la santé du Témiscouata**
  - 9.4 **Acceptation du budget révisé 2023 de L'OFFICE D'HA-BITATION DU TEMISCOUATA**
  
- 10- **Sécurité publique :**
  - 10.1 **Autorisation de signer l'entente de lieu de refuge en cas d'évacuation CHSLD et la municipalité de Saint-Louis-du-Ha !- Ha !**
  
- 11- **Travaux publics :**
  - 11.1 **Acceptation offre de service/Volet comité SST**
  - 11.2 **Résolution pour autoriser la composition d'un comité en santé et sécurité au travail**
  - 11.3 **Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023**
  - 11.4 **Acceptation de l'offre de location pour la fourniture d'un chargeur sur roues ainsi que ses accessoires**

**12- Urbanisme :**

- 12.1** Résolution d'adoption du second projet de règlement numéro 439 amendant le règlement de zonage numéro 373 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les abris d'hiver a titre de construction et d'usage temporaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-du-ha! ha!

**13- Loisirs, cultures et vie communautaires :**

**14- Camping du Lac Dôle :**

- 14.1** Acceptation du projet # 2240 : carnet de santé et vision stratégique du développement des infrastructures du Camping Lac Dôle
- 14.2** Acceptation projet électricité du Camping Lac Dôle

**15- Affaires diverses :**

- 15.1** Acceptation pour affiche d'alupanel pour 150 ieme
- 15.2** Transfert salaire Lac Dôle
- 15.3** Appui au projet – participation au projet
- 15.4** Résolution pour autoriser le paiement à la commission des transport (RPEVL)
- 15.5** Fondation jeunesse invitation
- 15.6** Demande de partenariat Radiothon
- 15.7** Demande de lettre d'appuis pour le club de golf

**16- Périodes de questions :**

**17- Levée de l'assemblée :**

Il est donc proposé par monsieur Roberto Pelletier appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

**4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX :**

**4.1 REUNION ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023**

**a) Dispense de lecture :**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

**b) Commentaires et/ou corrections :**

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 octobre 2023 soit adopté et que Madame la mairesse et Madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

-ADOPTÉE-

**5- SUIVI DES DOSSIERS :**

- Madame Johanny Morneau-Briand pas de réunion
- Monsieur Richard OH discussion projet fusion 400 logement et moins Dégelis + Saint Marc + Témiscouata
- Monsieur Roberto Pelletier AGA mercredi soir
- Monsieur Frédéric Beaulieu avait une réunion mais étais absent et comité savent qu'on se retire du projet
- Madame Mélissa Lord rencontre 5 à 7 avec madame Amélie Dionne et madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales au Club de golf à Saint-Louis-du-Ha! Ha ! réunion à la M.R.C : projet des éolienne avancement, manque de support CISSS.

**6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES :**

**6.1 APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES MUNICIPALITE :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9837**

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 octobre 2023 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **221 118.35 \$** et de salaire net de **35 534.39 \$**.

-ADOPTÉE-

**6.2 APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES LAC DÔLE:**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9838**

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 octobre 2023 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **5 431.32 \$** et de salaire net de **5 136.63 \$**.

-ADOPTÉE-

## **7- CORRESPONDANCE :**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale peut répondre si questions.

## **8- AFFAIRES FINANCIERES :**

### **8.1 DEPOT DE LA LISTE DES ARRERAGES DE TAXES**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9839**

Considérant que les conseillés n'ont pas pris connaissance de la liste car la directrice générale a omis de la fournir sur la documentation pour la réunion. Remis en séance spéciale.

### **8.2 AUTORISATION DE LA PARTICIPATION AU GALA DE- COUVERTES 2023**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9840**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gala découvertes 2023 à lieu en novembre 2023 au Centre communautaire et récréatif (PGR) de Témiscouata;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de participation à ce Gala découvertes 2023 sont de 125,00 \$ taxes et frais en sus chaque billet ;

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte de payer la somme de 309.20 \$ pour la participation de la mairesse Mélissa Lord et madame Johanny Morneau-Briand à ce Gala découvertes 2023.

-ADOPTÉE-

### **8.3 AUTORISATION POUR 5 A 7 AVEC MADAME ANDREE LAFORST, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES AU CLUB DE GOLF A SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA !**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9841**

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Mélissa Lord, mairesse et madame Marie-Josée Corbin, directrice générale à participer au 5 à 7 avec madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales au Club de golf à Saint-Louis-du-Ha! Ha! au montant de 100.00 \$ chaque.

-ADOPTÉE-

#### **8.4 ACCEPTATION POUR AUGMENTATION DU TARIF APPLICABLE POUR LES FRAIS DE DEPLACEMENT**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9842**

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif applicable pour les frais de déplacement (0.41\$) n'a pas été réajuster depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'essence à augmenter énormément ces dernières années ;

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le tarif applicable pour les frais de déplacement à 0.59\$ le kilomètre pour l'utilisation d'un véhicule personnel au compte de la municipalité.

-ADOPTÉE-

#### **8.5 RENOUELEMENT ASSURANCE 2024**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9843**

**CONSIDÉRANT QUE** la Mutuelle des Municipalités du Québec a transmis le renouvellement de nos polices d'assurance pour l'année 2024 ;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre pour le renouvellement des polices d'assurance pour l'année 2024 au montant de 59 838.71 \$ sur 12 mois.

-ADOPTÉE-

#### **8.6 ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA RIDT**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9844**

**ATTENDU QUE** la RIDT doit présenter son budget pour l'année 2024 aux municipalités membres pour approbation;

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent adopter le budget 2024 de la RIDT par voie de résolution;

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par madame Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget 2024 de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tel que présenté.

-ADOPTÉE-

## **9- GREFFE ET ORGANISATION :**

### **9.1 ADOPTION DES ETATS FINANCIERS 2022 DE LA RIDT**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9845**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les états financiers pour l'année 2022;

**ATTENDU QUE** les conseillers ont pris connaissance des états financiers 2022 de la RIDT;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les états financiers 2022 de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata présentés.

-ADOPTÉE-

### **9.2 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC ME RINO SOUCY**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9846**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat annuel avec Me Rino Soucy pour des services juridiques est à renouveler;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat nous propose un montant forfaitaire de 400 \$ pour un certain nombre d'heures, et un taux horaire de 140 \$ l'heure plus les taxes applicables pour des services qui ne sont pas inclus dans le forfait ;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de souscrire à un contrat annuel de services juridiques à la firme DHC Avocats représenté par Me Rino Soucy.

-ADOPTÉE-

### **9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION DE LA SANTÉ DU TÉMISCOUATA**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9847**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande d'aide financière présentée par La Ressource d'aide aux personnes handicapées pour l'organisation de l'activité « LA GRANDE MARÉE D'AMOUR CAMPAGNE D'AUTOMNE 2023 »;

**CONSIDÉRANT QUE** le but de cet événement est d'amasser des fonds pour la Fondation et plus spécifiquement d'améliorer leur qualité de vie ainsi que celle de leur famille;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser cette demande d'aide de financement avec note explicative que nous avons déjà donné 500 \$ pour la marche Défi des générations en septembre.

-ADOPTÉE-

### **9.4 ACCEPTATION DU BUDGET REVISE 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION DU TÉMISCOUATA**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9848**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une copie du budget révisé 2023 de l'Office d'habitation du Témiscouata;

**ATTENDU QUE** les conseillers ont pris connaissance du budget révisé 2023;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget révisé 2023 de l'Office d'habitation du Témiscouata présentés.

-ADOPTÉE-

### **10- SÉCURITE PUBLIQUE :**

#### **10.1 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE LIEU DE REFUGE EN CAS D'EVACUATION CHSLD ET LA MUNICIPALITÉ DE ST-LOUIS-DU-HA-HA**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9849**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente signée avec le CHSLD et la Municipalité 2020–2023 prend fin ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente permet au CISSS du Bas-St-Laurent de se prévaloir d'un lieu de refuge en cas d'évacuation du CHSLD à St-Louis-Du-Ha-Ha ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Marie-Josée Corbin, directrice générale à signer l'entente 2024-2026 avec le CHSLD et la Municipalité.

-ADOPTÉE-

### **11- TRAVAUX PUBLICS :**

#### **11.1 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE/VOLET COMITE SST**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9850**

**CONSIDERANT QUE** la municipalité à l'obligation de mettre en place des mécanismes de prévention. Afin d'assurer un milieu de travail sécuritaire, l'élaboration d'un plan d'action SST est un outil indispensable pour les organisations ;

**CONSIDERANT QUE** l'offre de service du groupe ACCISST englobe :

- Le formulaire relatif aux situations dangereuses et suggestions ;
- La grille d'accueil d'un nouvel employé ;
- La liste des membres du comité SST ;
- Le manuel de fonctionnement d'un comité SST ;
- L'ordre du jour des réunions ;
- Le suivi du programme de formulaire ;
- Le plan d'action du comité SST ;
- Une (1) heure d'accompagnement (en ligne).

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du Groupe ACCISST au montant de 750 \$ plus taxes pour aider le Comité en santé et sécurité au travail de notre municipalité à tous mettre en place pour être conforme.

-ADOPTÉE-

## 11.2 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COMPOSITION D'UN COMITÉ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9851

**CONSIDERANT** la résolution numéro 11-18-8613 qui autorisait la composition d'un comité en santé et sécurité au travail et la nécessité de mettre cette résolution à jour;

**CONSIDERANT QU'**un programme de prévention en santé et sécurité au travail a été préparé en 2018 par le *groupe Accisst* et que celui-ci est adapté spécifiquement à notre municipalité ;

**CONSIDERANT QU'**il est nécessaire d'avoir un comité en santé et sécurité au travail pour voir à l'application et à la révision annuelle de notre programme de prévention ;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les personnes suivantes sur le Comité en santé et sécurité au travail de notre municipalité :

- Monsieur Patrick Beaulieu, conseiller au siège numéro 3 ;
- Monsieur Richard Bossé, conseiller au siège numéro 2 ;
- Monsieur Sébastien Bérubé, directeur du Service incendie ;
- Monsieur Daniel Massé, contremaître aux travaux publics ;
- Madame Marie-Josée Corbin, directrice générale ;
- Madame Karen Gagnon, directrice générale adjointe.

-ADOPTÉE-

## 11.3 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023

### RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9852

**ATTENDU QUE** la municipalité Saint-Louis-du-Ha! Ha! a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité Saint-Louis-du-Ha! Ha! doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents.

**QUE** la municipalité Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité Saint-Louis-du-Ha! Ha! approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux **version numéro 4** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

-ADOPTÉE-

#### **11.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LOCATION POUR LA FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES AINSI QUE SES ACCESSOIRES**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9853**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire offrir un service bonifié en viabilité hivernale sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** notre chargeur sur roue est en fin de vie et qui représente des coûts d'entretien élevés et que sa fiabilité est aléatoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un chargeur sur roue est indispensable pour le déneigement hivernal ;

**CONSIDÉRANT QUE** les démarches pour l'acquisition d'un chargeur sur roues et d'une gratte sont longue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité à un besoin hâtif d'un chargeur sur roues et d'une gratte pour la saison hivernale, des demandeur de soumission pour location a été demandé;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents.

**QUE** la municipalité Saint-Louis-du-Ha! Ha! autorise la directrice générale, Marie-Josée Corbin a publié un appel d'offres pour l'acquisition d'un chargeur sur roues et d'une gratte sur le Service électronique des appels d'offres (SEAO) et d'accepter la soumission de location fait par A.L.P.A EQUIPEMENT LTD au montant de 8 900.00\$ plus taxes en attendant le processus.

-ADOPTÉE-

## **12- URBANISME :**

### **12.1 RESOLUTION D'ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT NUMERO 439 AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 373 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES ABRIS D'HIVER A TITRE DE CONSTRUCTION ET D'USAGE TEMPORAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9854**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT NUMERO 439 AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 373 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES ABRIS D'HIVER A TITRE DE CONSTRUCTION ET D'USAGE TEMPORAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), la municipalité peut procéder à la modification de son règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 7 août 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique a été tenue le 6 novembre 2023 à 19h00 et qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**CONSIDÉRANT QUE** le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte  
Appuyé par madame Johanny Morneau-Briand  
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

**QUE** la municipalité de Saint-Louis-du-Ha !-Ha ! adopte le second projet de règlement portant le numéro 439 amendant le règlement de zonage numéro 373 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les abris d'hiver à titre de construction et d'usage temporaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-du-ha! ha! lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

-ADOPTÉE-

**13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :**

**14- CAMPING DU LAC DÔLE**

**14.1 ACCEPTATION DU PROJET # 2240 : CARNET DE SANTE ET VISION STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU CAMPING LAC DOLE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9855**

**CONSIDERANT QUE** nous avons demandez des offres de services à trois firmes spécialisées pour établir un carnet de santé et l'élaboration d'un plan de développement du camping avant d'envisager les scénarios possibles pour le développement à court et moyen terme.

**CONSIDERANT QU'**à la séance dernière la municipalité a retenu l'offre de service du Groupe GID qui répondait à tous les critères pour le Camping Lac Dôle ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour supporter financièrement ce projet, nous avons déposé une demande d'aide financière à partir de notre enveloppe locale du fond ruralité/ région à la MRC de Témiscouata.

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le Calendrier des activités et de facturation du Groupe GID d'octobre 2023 à avril 2024 qui seras remboursé à 90% avec l'aide

financière demandé à partir de notre enveloppe locale du fond ruralité/ région à la MRC de Témiscouata.

-ADOPTÉE-

#### **14.2 ACCEPTATION PROJET ELECTRICITE DU CAMPING LAC DOLE**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9856**

Considérant que deux demandent de soumission n'ont pas le même détail de demandent des travaux d'électricité, la résolution est reporter à une prochaine séance.

#### **15- AFFAIRES DIVERSES**

##### **15.1 ACCEPTATION POUR AFFICHE D'ALUPANEL POUR 150 IEME**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9857**

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement à BASE 132 Web design impression pour l'affiche du 150 ième au montant de 1 520.55 \$.

-ADOPTÉE-

##### **15.2 TRANSFERT SALAIRE LAC DOLE**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9858**

Reporter prochaine séance.

##### **15.3 APPUI AU PROJET – PARTICIPATION AU PROJET**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9859**

##### **ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR METTRE EN PLACE LA GOUVERNANCE DU RÉSEAU AUTOMATISÉ DE STATIONS DE LAVAGE INTERCONNECTÉES AUX DÉBARCADÈRES AUTOMATISÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA**

Le conseil reporte la résolution à une prochaine séance. Ils veulent une rencontre avec monsieur Guillaume Chrétien de la M.R.C

##### **15.4 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT À LA COMMISSION DES TRANSPORT (RPEVL)**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9860**

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement et la mise à jour annuelle à la commission des transport (RPEVL) pour le droit de circuler et d'exploiter un véhicule lourd au montant 155.00 \$.

-ADOPTÉE-

### **15.5 FONDATION JEUNESSE INVITATION**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9861**

**CONSIDERANT** la réception d'une invitation par Fondation Jeunesse de la Côte-Sud le 25 novembre 2023 à compter de 17h30 au Centre Bombardier de La Pocatière.

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'invitation.

-ADOPTÉE-

### **15.6 DEMANDE DE PARTENARIAT RADIOTHON**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9862**

**CONSIDERANT** la réception d'une demande de partenariat radiothon de la Fondation de la santé du Témiscouata ;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser cette demande de partenariat avec note explicative que nous avons déjà donné 500 \$ pour la marche Défi des générations en septembre 2023.

-ADOPTÉE-

### **15.7 DEMANDE DE LETTRE D'APPUI POUR LE CLUB DE GOLF**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9863**

**CONSIDERANT** la réception d'une demande de lettre d'appui du Club de Golf de la Vallée du Témiscouata pour une demande du fond d'aide Desjardins ;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de faire une lettre d'appui au Club de Golf pour leur demande du fond d'aide Desjardins.

-ADOPTÉE-

**16- PERIODES DE QUESTIONS**

- Question d'un citoyen en rapport avec son entréer sur la rue Dubé ;
- Question d'un citoyen à propos de la rue Centenaire ;
- Question sur la taxe (0.64\$) tonne/km

**17- LEVEE DE L'ASSEMBLÉ**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21H18 .

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière.

---

Mélissa Lord

maireesse

---

Marie-Josée Corbin

Directrice générale/greffière- trésorière